



Journée nationale de luttes des salarié.es de la Santé et de l'Action Sociale

Toutes et tous mobilisé.e.s le 8 avril 2021 !

Rassemblement Préfecture des Hautes-Pyrénées 15h00

NON, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Les professionnel.les de la Santé et de l'Action Sociale seront une nouvelle fois mobilisé.es pour faire entendre leur voix. En effet, alors que le Gouvernement n'arrête pas de leur faire des louanges dans les médias, sur le terrain rien ne bouge bien au contraire. Les fermetures, temporaires ou non, de lits et de places continuent comme à la Polyclinique de l'Ormeau avec 60 lits en moins par manque de personnels ! Les conditions de travail continuent à se dégrader et la reconnaissance des premiers de corvée s'arrêtent à de belles paroles. Les secteurs du social, du médico-social et des aides à domicile sont toujours les grands oublié.es ou exclu.es des accords salariaux du SEGUR. La marchandisation de la Santé et de l'Action Sociale continue à tout va où seuls les portefeuilles bien garnis permettront d'avoir une prise en charge de qualité.



La CGT revendique :

- 📣 Egalité de traitement par l'extension de la prime "SEGUR" de 183 euros à effet rétroactif au 1er septembre 2020 à tous les salarié.es de notre secteur ;
- 📣 Augmentation générale des salaires à hauteur de 300 euros ;
- 📣 Une vraie reconnaissance de nos métiers ;
- 📣 Reconnaissance de la Covid-19 en maladie professionnelle sans perte de salaire (prime de service maintenue, abrogation des jours de carence et prise en compte des effets secondaires lors de la vaccination) ;
- 📣 Un plan national de formations et d'embauches ;
- 📣 Amélioration des conditions de travail ;
- 📣 Arrêt de la marchandisation de la santé et de l'action sociale (Projet SERAFIN-PH, transformation de l'offre) ;
- 📣 Financement de haut niveau pour répondre aux besoins des populations par la Protection Sociale ;
- 📣 Une Convention Collective Unique, étendue et de haut niveau pour les salarié.es du privé et la défense du statut pour celles/ceux du public ;



PUBLIC/PRIVÉ : 8 AVRIL 2021, JOURNÉE DE MOBILISATION NATIONALE DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL



Depuis les mobilisations nationales des 3 et 15 décembre 2020, du 21 janvier et du 15 mars 2021, avec plusieurs milliers de collègues en grève et dans la rue, la dynamique de lutte est lancée.

Sans surprise, gouvernement, financeurs et syndicats patronaux font la sourde oreille, où proposent des miettes en cherchant encore à nous diviser.

Le médico-social et le social souffrent depuis de nombreuses années d'une réduction massive des moyens pour garantir les missions à destination des populations fragilisées et exploitées par cette société qui crée toujours plus d'inégalités.

Aujourd'hui, les professionnel-le-s du social et du médico-social, qu'ils soient du public ou du privé, constatent la marchandisation de leur secteur, la dégradation de la qualité des prises en charge et la non reconnaissance de leurs compétences au travers du Ségur de la santé et des décisions de la mission Laforcade.

LES VICTIMES DE CE SYSTÈME SONT LES PROFESSIONNEL-LE-S ET LES USAGER-E-S !

Dans l'hébergement des personnes en demande d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale :

Les familles réfugiées sont orientées d'une région à l'autre, sans tenir compte des liens qu'elles ont commencé à tisser dans une ville, des repères que les enfants ont pu prendre ou de leur désir. "C'est ça ou la rue". **Les conditions d'accueil en hébergement sont indignes** avec plusieurs familles dans le même appartement avec des conditions de vie sanitaire et de promiscuité déplorables. **Une multiplication d'appels à projet, de fonds d'investissements sociaux** où l'on demande aux collègues de faire toujours plus avec moins de moyens afin de répondre aux objectifs de rentabilité des décisionnaires. Les conséquences sont la précarité, la misère sociale et psychique pour les usager.ères.

Dans le secteur du handicap :

La tarification à l'acte (Séraphin ph) et la transformation de l'offre vont faire rentrer la rentabilité comme curseur d'évaluation de ce qui est ou non une "bonne" pratique, au détriment des besoins réels d'accompagnement. **Surcharge de travail**, liée à la multiplication des appels à projet et des CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) et **glissement de tâches** puisque tou-te-s les professionnel-le-s doivent être "polyvalents", sont devenus la norme. Lors des appels à projet, c'est le moins coûteux qui est privilégié, signe de la fin d'une société solidaire.



Dans la protection de l'enfance :

Les sous-effectifs et le service dégradé sont devenus la norme. Les appels à projet organisent le dumping social et mettent les établissements en concurrence alors qu'ils devraient être en complémentarité. Les départements font des choix d'économie en abaissant les prix de journées, en limitant les accompagnements des jeunes majeurs, en coupant dans les lignes budgétaires des associations comme sur notre département à l'ADAPEI 65.

Dans le secteur associatif :

Depuis des années, les conventions collectives sont régulièrement attaquées par les syndicats employeurs, sous pression des financeurs, de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et des Conseils Départementaux afin de diminuer les conquies des salarié.es. Au contraire, il faudrait garantir leurs droits par une convention unique de haut niveau.

Les aides à domicile :

Elles et ils font parties des premiers de corvées qui sont en premières lignes pour participer au maintien à domicile des patients en pleine pandémie avec des conditions de travail dégradées. Elles et ils rendent un service aux populations sans avoir de reconnaissance professionnelle et salariale. Le Gouvernement doit intégrer ses professionnels dans les accords SEGUR.

Formation :

Il y a urgence à augmenter les capacités de formations dans les secteurs de la santé et de l'action sociale. Il faut également un engagement du Gouvernement afin de rémunérer les étudiant-es et travailleur-ses en formation qui se trouvent dans l'obligation, faute de personnel, à participer à la prise en charge des usager-ères.

LAFORCADE SE MOQUE DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL !

La mission Laforcade devait remettre les personnels sociaux et médico-sociaux du public comme du privé au niveau des agents du sanitaire, et ainsi démontrer son souci d'équité entre les uns et les autres en garantissant le CTI (Complément de Traitement Indiciaire) de 183€ pour tou-te-s.

Aujourd'hui, le compte n'y est pas : le CTI est annoncé pour janvier 2022 pour le privé non lucratif et pour le public rattaché à des hôpitaux, soit 15 mois de décalage avec les personnels du sanitaire ! Dans cette misère commune, Laforcade arrive à distinguer les agents du public qui auront droit à une prime à partir de juillet et ceux du privé pour qui les patrons, s'ils le souhaitent, pourront donner une prime. **Encore pire,** les agents publics non rattachés à des hôpitaux ne sont même pas concernés par cette revalorisation ! **Toujours pire,** les négociations salariales à venir concernent que les professions rattachées au soin et oublient totalement les agents socio-éducatifs !

Nous revendiquons une augmentation générale des salaires à hauteur de 300 euros pour toutes et tous les premiers de corvée.

MOBILISATION LE 8 AVRIL À 15H DEVANT LA PRÉFECTURE DE TARBES

ET DANS L'ACTION DANS VOS ÉTABLISSEMENTS !

VOTRE RÉVOLTE EST LÉGITIME ET NECESSAIRE !